

SEANCE DU 17 JANVIER 2012.

Présents: MM PAGANEL R. CONTE B. DELSAHUT J.B. MARTY A. MARTY B.

Mme LACAM M. MECHENIN E.

Excusés: MM POUZALGUES S. GANIL T. QUENNESON H. (pouvoir à Mme LACAM Michèle)

Madame Elisabeth MECHENIN a été élue secrétaire de séance.

Renouvellement du bail / Location du local communal

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que Madame Aurore POIRION, coiffeuse à Saint-Cernin, a succédé à Monsieur Franck GABILLARD par acte notarié en date du 17 novembre 2008.

Le local, ayant été donné à bail par la commune pour une durée de 9 années entières et consécutives du 1^{er} juin 2001 au 30 mai 2010, Monsieur Le Maire propose de renouveler le bail de Mme Aurore POIRION.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte le renouvellement du dit bail pour un montant de loyer annuel de 2 304.00 €.

Ce bail sera conclu pour une durée de 9 années entières et consécutives et commencera à courir rétroactivement à partir du 1^{er} Juin 2010 pour se terminer le 31 Mai 2019.

Le loyer sera payé par mensualité d'un montant de 192.00 € au plus tard le 5 de chaque mois.

Il sera révisable au 1^{er} janvier de chaque année en prenant pour base l'Indice de Référence des Loyers du 4^{ème} trimestre 2010 soit 119.17 €.

- Autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette location.

Recensement population en 2012.

Monsieur Le Maire informe les élus que le recensement de la population est prévu dans notre commune pour l'année 2012. Pour cela, Monsieur Le Maire a nommé un coordonnateur communal par arrêté municipal en date du 17 Octobre 2011 et doit désigner un agent recenseur dont la rémunération est à fixer par les élus.

Par lettre du 07 Octobre 2011, l'INSEE a indiqué à Monsieur Le Maire que le montant de la dotation forfaitaire qui sera versée à la commune au titre de l'enquête de recensement de 2012 s'élève à 526 euros.

Les élus,

Considérant que l'agent recenseur aura deux demi-journées de formation obligatoires à effectuer, utilisera son véhicule personnel pour se déplacer, utilisera son téléphone afin de prendre des rendez-vous avec les habitants et consacrera du temps à ce travail,

Après en avoir délibéré :

- Charge Monsieur le Maire de nommer l'agent recenseur,
- fixent la rémunération nette versée à l'agent recenseur à 800 €
- donnent tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents à venir afférents au recensement de la population de 2012.
- Les crédits seront inscrits au budget primitif 2012.

Adhésion au CAUE.

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la proposition d'adhésion au CAUE du Lot moyennant une cotisation de 50.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte d'adhérer au CAUE
- Charge Monsieur Le Maire de s'acquitter de cette cotisation dont le montant sera inscrit au budget 2012 à l'article 6281 « concours divers, cotisations.»

Eclairage public, la nuit.

Après discussions lors des dernières réunions du Conseil Municipal, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de prendre une décision quant à l'extinction de l'éclairage public pendant la nuit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte cette proposition et décide que l'éclairage public soit éteint :
 - L'hiver, de 0h à 6h
 - L'été, à partir de 0h
- Charge Monsieur Le Maire de contacter l'entreprise VIGILEC pour la nouvelle programmation de l'éclairage public.

Tennis club.

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre du Crédit Agricole concernant le compte courant du tennis club, indiquant qu'une commission annuelle et forfaitaire d'un montant de 50.00 € pour compte inactif sera prélevée.

Afin de redynamiser le Tennis club, le Conseil Municipal propose de contacter le Président, M. De BOUSSIERS et prévoir une réunion au cours de laquelle il se constituera un nouveau bureau.

Restauration de la Fontaine de Sales.

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Madame La Présidente du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy relative aux travaux de restauration de la fontaine de Sales.

Le dossier de restauration de la dite fontaine, ayant été retenu à la Commission « culture, patrimoine, éducation et vie locale » du 13 décembre 2011, il est nécessaire de signer une convention avec le PNR afin de bénéficier d'une prise en charge de 65% du coût des travaux par le PNR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte l'exécution de ces travaux,

- Et autorise Monsieur Le Maire à signer la convention avec le PNR ; la participation financière de la commune, étant de 1359.82€, sera inscrite au budget 2012 article 204158 (Opérations financières).

Questions diverses.

- Voirie :

Le Conseil Municipal charge Monsieur Le Maire de recenser les chemins en mauvais état afin de préparer un programme de travaux à inscrire au Budget 2012.

- Tableaux de l'église :

Discussion sur la restauration des 14 tableaux du chemin de croix et sur le projet d'achat d'une vitrine dans laquelle seront exposées les aubes.

Le conseil Municipal souhaite connaître la valeur artistique des tableaux du chemin de croix et des 2 grands tableaux et charge Monsieur Le Maire de se renseigner auprès de Monsieur Nicolas BRU du Conseil Général.

- SCOT :

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur Le Président du PAYS de CAHORS SUD du Lot sollicitant la désignation de délégués et suppléants afin de mettre en place le Syndicat Mixte du Scot.

Le Conseil Municipal décide de reporter cette désignation.

- FNACA :

Monsieur Le Maire fait savoir à l'assemblée que la cérémonie du 19 Mars se déroulera cette année à Saint-Cernin.

- Travaux chapelle :

Monsieur Le Maire fait remarquer que la toiture de chapelle St-Roc est en mauvais état et propose de consulter Jean-Pierre BADOURES. Le Conseil Municipal accepte.

- Bâtiment Dufour :

Madame Elisabeth MECHENIN signale que des bénévoles se proposent de nettoyer les dépendances du bâtiment que la commune a acheté à Mme DUFOUR.

- Fiscalité :

Monsieur Jean-Baptiste présente un tableau établi par ses soins relatif au « poids fiscal de l'intercommunalité ».

- Ancien préau :

Les membres du Conseil Municipal réitèrent la demande concernant la fermeture du préau afin de pouvoir stocker les tables utilisées pour les repas.

Monsieur Bernard CONTE doit rechercher le modèle de tables à acquérir et en proposer les montant pour la prochaine réunion.

Monsieur Le Maire se charge de demander des devis à 3 entreprises (M. GREPON, M. VERTUT et M. VINCENT).

A Saint-Cernin le 26 Janvier 2012.

Le Maire